

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/12/13-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 13 décembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis du conseil académique plénier en date du 06 décembre 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Approche par compétences (APC)

Le conseil d'administration approuve le projet de cadrage sur l'expérimentation «Approches Programmes et Compétences», tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 5 abstentions.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 13 décembre 2016




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

Note de cadrage sur l'expérimentation Approches Programme et Compétences

Aix-Marseille Université (AMU) se fixe pour objectif de repenser la logique de construction de ses formations pour d'une part en promouvoir la qualité et d'autre part pour améliorer l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés. Dans cette perspective, l'établissement se propose de mener une expérimentation en accompagnant les équipes enseignantes qui souhaitent s'investir dans une transformation pédagogique de leurs parcours de formation, de type approche programme et compétences (APC).

Cette note décrit l'organisation générale de l'expérimentation.

- ° - ° -

La participation des composantes d'AMU à l'expérimentation est établie sur la base du volontariat. Elle concerne prioritairement la révision de l'offre de formation du contrat 2018-2023.

Les composantes volontaires sont libres d'engager tout ou partie de leur offre de formation dans ce processus de transformation pédagogique ; elles déterminent, formation par formation, la démarche pédagogique initialement retenue : approche programme¹ ou approche par compétences², pouvant évoluer.

Les composantes valident leur engagement dans l'expérimentation par un vote de leur conseil. Elles désignent en leur sein un ou plusieurs référents APC la représentant au sein du comité de suivi (CS) de l'APC et chargé de la coordination interne de la transformation pédagogique et de sa mise en œuvre.

Le CS, coordonné et animé par la chargée de mission APC de l'établissement se réunit une fois par mois pour :

- déterminer collectivement une méthode de progression vers les objectifs définis par chaque composante en matière de production de référentiels de compétences (figurant dans la structure haute), de référentiels de formation (maquette) et d'évaluation (MCC) ;
- impulser une dynamique réflexive à partir des échanges d'expériences entre composantes : créer une émulation, valoriser ce qui est positif, prévenir certaines difficultés, les résoudre ensemble, élaborer des « bonnes pratiques »... ;
- suivre les avancées de tous les groupes dans le respect du rythme de mise en œuvre propre à chacune des composantes ;

¹ Approche programme (AP) : approche curriculaire intégrée (Lenoir, 2002). Elle se concrétise par une organisation des enseignements autour d'un projet de formation (Prégent, Bernard & Kozanitis, 2009) centré sur l'étudiant et qui conduit à définir une vision d'ensemble du profil du diplômé. L'AP implique une vision collective et partagée par les enseignants d'un parcours de formation dans lequel les disciplines se complètent et convergent vers une finalité commune (Berthiaume & Heinen, 2014) comme celle, par exemple, de développer des compétences (Lemenu, 2015). L'approche programme s'éloigne de l'approche par contenus disciplinaires.

² Approche par compétences (APC) : approche qui part de compétences professionnelles (ou de poursuite de parcours) explicitement formulées (référentiel issu de l'analyse de l'activité), et qui définit la trajectoire de développement de chaque compétence (Tardif, 2006). Les enseignants s'entendent en équipe pluridisciplinaire sur les activités intégratrices d'apprentissage et d'évaluation en contexte simulé ou authentique (stages, projets, simulations, ...) pour préparer le futur diplômé à l'exercice professionnel. Comme l'AP, l'APC s'oppose à une approche par contenus. La mise en œuvre partielle de l'APC (ou approche mixte) résulte de choix de l'équipe ou contraintes externes.

- identifier les besoins exprimés par les composantes et les équipes de formation et de proposer des réponses adaptées en termes de formations ou d'accompagnement personnalisé,

Le rôle des référents APC défini au sein du CS est le suivant :

- représenter la composante au sein du CS (ou se faire représenter) ;
- coordonner, au sein de sa composante, les travaux des différentes équipes de formations participant à l'expérimentation APC en impulsant une dynamique interne et en relayant les informations utiles après des équipes enseignantes concernées ;
- informer la chargée de mission APC des avancées et difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques et solliciter un soutien méthodologique lorsque nécessaire.

Dans le cadre de cette expérimentation le Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation (CIPE) met en place un programme d'actions de soutien à l'attention des équipes pédagogiques concernées par l'APC et des référents APC de composante.

Ce programme propose :

- des formations spécifiques sur les méthodes et techniques pédagogiques adaptées à la transformation pédagogique de type AP, APC ;
- des ateliers de travail inter-composantes ou infra, permettant un accompagnement spécifique ;
- des conférences assurées par des conférenciers experts ;
- ...

Des recherches-actions pourront être menées dans le cadre de cette expérimentation, soit à l'initiative des équipes pédagogiques, soit sur proposition de la chargée de mission et sous réserve d'accord des équipes.

Un point d'avancement global de l'expérimentation est régulièrement établi par la chargée de mission qui en réfère au VP délégué CIPE et au VP Formation.

Annexe.

Planning des grandes étapes de l'expérimentation de l'APC à AMU.

Le planning de l'expérimentation de l'APC s'inscrit dans celui de la campagne d'accréditation des formations de l'établissement.

Les grands repères chronologiques de l'expérimentation sont les suivants :

- **06/10/2016** : Confirmation des référents APC de composante au comité du suivi ;
- **Oct-nov 2016** : stratégie de déploiement APC au sein de la composante :
 - o niveau d'engagement quantitatif (nombre de mentions et parcours concernés) et qualitatif (AP ou APC),
 - o retro-planning des points d'étape ;
 - o validation en conseil de composante ;
- **Déc 2016-janv 2017** : fiche AOF des parcours engagés dans la transformation pédagogique: mentions, parcours, objectifs par parcours type, métiers visés par parcours type et compétences ; composition des équipes pédagogiques par parcours ;
- **Mars-avril 2017** : structure haute pour chacun de ces parcours (fiches AOF) ;
- **Décembre 2017** : référentiels de formation (maquette) et d'évaluation (MCC) pour chacun de ces parcours ;
- **Septembre 2018** : mise en œuvre des formations transformées.